

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Les enfants et la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Plusieurs incertitudes demeurent concernant les enfants et la COVID-19. Les connaissances évoluent rapidement. Toutefois, voici quelques constats qui semblent se dégager des expériences vécues dans le monde et au Québec lors de la première vague de la pandémie :

- 1. Les enfants peuvent aussi être atteints de la COVID-19.** Certaines données suggèrent qu'à la suite d'un contact étroit d'au moins 15 minutes avec un cas de COVID-19, les enfants pourraient être moins à risque de contracter la maladie comparativement aux adultes.
- 2. La COVID-19 affecte moins les plus jeunes.** Jusqu'à maintenant, les enfants ont été moins touchés par la COVID-19 comparativement aux adultes. Et chez les enfants, les plus vieux (≥ 10 ans) semblent plus touchés que les plus jeunes.
- 3. La COVID-19 semble plus bénigne chez les enfants.** Les enfants ne présentent habituellement que des symptômes légers ou modérés de la maladie, voire aucun symptôme. Pour cette raison, ils sont peut-être moins soumis au test de dépistage, ce qui pourrait influencer le portrait observé. Pour vérifier ces observations, la situation des enfants est suivie de près dans le contexte actuel de la réouverture complète des services de garde.

4. Les enfants atteints de la COVID-19 sont rarement hospitalisés. Dans le même ordre d'idées, peu d'enfants développent une maladie sévère nécessitant une hospitalisation, et les décès sont rares. En date de septembre 2020, aucun décès attribuable à la COVID-19 n'a été enregistré chez des personnes de 18 ans et moins au Québec.

5. Le rôle des enfants dans la transmission du coronavirus est encore mal connu. Le rôle joué par les enfants dans la transmission du coronavirus semble être moins important que celui des adultes. Jusqu'à maintenant, les connaissances se résument à notre expérience dans un contexte où les enfants ont eu peu de contacts avec d'autres personnes hors du foyer familial, ou alors des contacts très limités et contrôlés lors de l'ouverture partielle des écoles de même qu'avant la réouverture complète des services de garde éducatifs à l'enfance durant l'été. La réouverture et l'évolution de la pandémie ainsi que les études futures apporteront plus de lumière sur ce point.





Pourquoi la vigie nationale est-elle importante?

Dans le contexte actuel de la pandémie au Québec, il a été jugé nécessaire de mettre en place un sondage permettant d'effectuer la vigie nationale quotidienne des absences et des cas de COVID-19 rapportés par l'ensemble du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, y compris les services de garde en milieu familial dont la personne responsable est reconnue par un bureau coordonnateur.

La vigie sanitaire permet de détecter le plus tôt possible les menaces à la santé de la population et d'alerter les autorités de santé publique pour qu'elles puissent mettre en place les interventions appropriées. Le signalement des absences en lien avec la COVID-19 dans des lieux où plusieurs personnes se côtoient étroitement exige un suivi très fréquent des signaux d'alerte. Par exemple, si l'on dénombre deux enfants dans un même groupe OU un adulte et un enfant absents pour **syndrome compatible avec la COVID-19*** dans un même milieu de garde, c'est un signal qu'on doit intervenir avant que d'autres cas ne surviennent.

*Syndrome compatible à la COVID-19

Chez les enfants et les adultes, présence d'au moins UN des symptômes suivants : fièvre rapportée ou perçue OU toux (apparition récente ou aggravation) OU essoufflement (difficulté à respirer) OU perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale accompagnée ou non d'une perte de goût OU fatigue intense OU perte d'appétit importante OU douleurs musculaires inhabituelles OU mal de gorge OU diarrhée OU écoulement nasal OU congestion nasale. (En date du 28 septembre 2020. Pour de l'information à jour, consultez le site Quebec.ca)

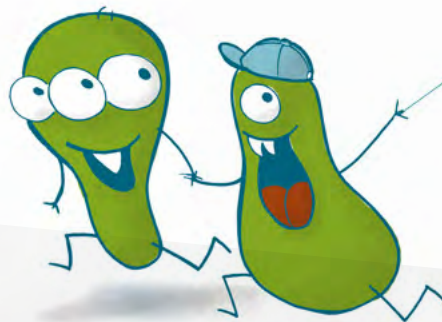
La détection des cas de COVID-19, avant qu'ils ne soient confirmés par un test de laboratoire et déclarés aux autorités de santé publique, permet de raccourcir le délai d'intervention et donc de contrôler ou même de prévenir une éclosion.

Comment une réponse rapide permet-elle de contrôler ou de prévenir une éclosion?

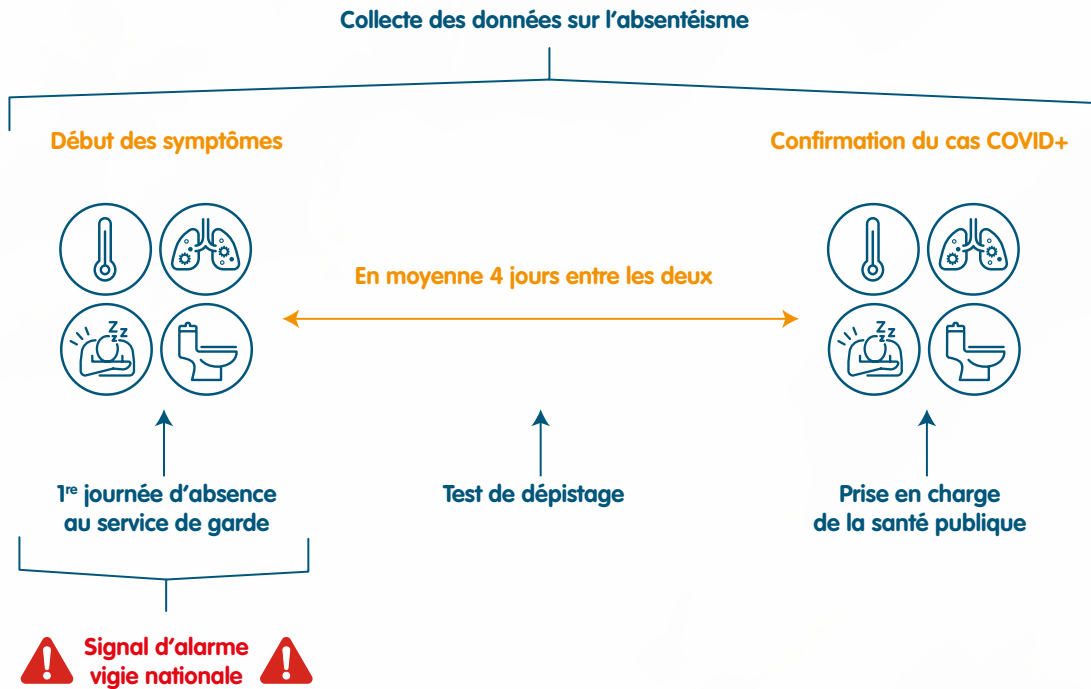
En intervenant rapidement, il est possible d'isoler seulement les groupes concernés et d'éviter ainsi la fermeture de l'établissement.

Votre collaboration est indispensable

Considérant que vous êtes sur la ligne de front, vous constituez la meilleure source d'information concernant les enfants et les membres du personnel qui fréquentent votre service de garde. La lutte contre la COVID-19 exige la collaboration de toutes et de tous. La vôtre est très importante et plus que nécessaire pour prévenir les éclosions.

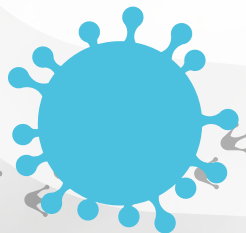
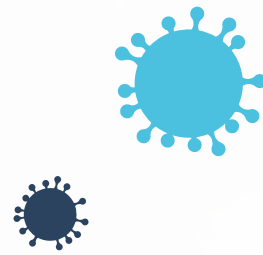


Utilité du système de vigie dans la transmission de la COVID-19



Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié une **Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance**.



Questions et réponses sur le sondage concernant la vigie nationale en lien avec la COVID-19

Pourquoi faire un suivi des absences?

Le suivi de l'absentéisme lié à un syndrome compatible avec la COVID-19 (sans diagnostic), c'est-à-dire le suivi de l'absence de toute personne qui présente un ou plusieurs symptômes de la COVID-19, permet d'anticiper l'apparition d'un cas de COVID-19 dans un milieu. Donc, si le nombre d'absences en lien avec cette cause est inhabituel, l'alerte se déclenche et les autorités de santé publique peuvent se préparer à intervenir.

J'ai oublié de remplir le sondage hier, est-ce que je peux le faire aujourd'hui?

Non. Un seul sondage par jour peut être transmis par installation. En cas d'oubli, il faut simplement ne rien envoyer pour la journée d'avant et s'assurer de bien remplir le sondage pour la journée en cours. Nous suggérons de désigner une seule personne pour remplir le sondage, et un remplaçant au besoin si vous prévoyez une absence de la personne désignée.

Pour les enfants présents à temps partiel, comment dois-je remplir le sondage?

Pour les enfants présents une demi-journée en vertu de l'entente de services de garde, vous ne devez rien inscrire, car ils sont présents comme prévu pour cette période de la journée.

En revanche, s'ils sont absents alors qu'ils devaient être présents, vous procédez comme pour les enfants à temps complet et indiquez **Absents pour un syndrome compatible à la COVID-19** ou **Absents pour toute autre cause**.

Si un enfant s'absente plus tôt que prévu, dois-je l'inscrire comme absent pour cette journée?

Non. Seuls les enfants qui ont été absents TOUTE la journée ou pour la période de fréquentation prévue pour la journée doivent être inscrits comme absents dans le sondage.

Y a-t-il une différence entre le nombre d'enfants autorisés au permis et le nombre d'enfants inscrits actuellement?

Oui. Le nombre d'enfants autorisés au permis est le nombre d'enfants qu'un service de garde est autorisé à recevoir en même temps (comme il est indiqué sur son permis – CPE ou garderie – ou sur sa reconnaissance – milieu familial).

Le nombre d'enfants inscrits actuellement correspond au nombre d'ententes de services que le service de garde conclut avec les parents. Il peut donc être supérieur puisqu'il inclut notamment :

- les enfants inscrits à temps partiel;
- les enfants inscrits, mais qui sont en vacances;
- les enfants inscrits qui ne sont pas encore revenus au service de garde (les parents les gardent à domicile);
- et autres situations similaires.

Si je décide de fermer mon service de garde pour la journée (tempête de neige, panne de courant, maladie du responsable, etc.), quelle case dois-je cocher?

Si le service est fermé en raison d'un cas de COVID-19 ou d'un syndrome compatible avec la COVID-19 rapporté, vous devez cocher la case, **Oui, en lien avec la COVID-19**.

Si le service est fermé pour toute autre raison, par exemple pour une panne de courant, vous devez cocher la case, **Oui, pour toute autre cause**.

Si le service n'est pas fermé, vous devez cocher la case **Non**.

Qui sont les *Adultes responsables* dans les services de garde en milieu familial?

Dans les services de garde en milieu familial, l'expression **Adultes en charge** fait référence à la responsable de service de garde (RSG) et à la personne qui l'assiste ou la remplace.

Qui sont les *Autres employés* dans les services de garde en installation?

Dans les garderies et les centres de la petite enfance (CPE), l'expression **Autres adultes en contact avec les enfants** fait référence aux adultes qui ne font pas partie du personnel éducateur (ex. : directeur, cuisinier ou tout autre membre du personnel qui est en contact avec les enfants durant la prestation de services de garde).

Je n'ai aucune absence dans mon service de garde pour toute la journée. Quelle case dois-je cocher?

Au début du sondage, à la question qui demande si vous avez des absences, cochez la case **Aucune absence**. Cela vous mènera directement à la fin du sondage.

Si un enfant ou un adulte est absent toute la journée en attente du résultat d'un test de COVID-19 ou est en isolement suivant les consignes de la santé publique, quelle case dois-je cocher?

Si la personne absente présente des symptômes compatibles avec la COVID-19, inscrire **Absence pour un syndrome compatible à la COVID-19**.

Si la personne a reçu un test positif de COVID-19, inscrire **Absence pour COVID-19**.

Pour toutes les autres causes d'absence(s), inscrire **Absence pour toute autre cause**. Dans le cas d'une absence pour isolement préventif, l'individu concerné est déjà pris en charge par la santé publique.

Vous pouvez aussi consulter les questions-réponses sur le site de l'INSPQ

Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 811.

Le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

Marilou Kiely

Juliana Ayres Hutter

Mireille Barakat

Julio Soto

Geneviève Germain

Institut national de santé publique du Québec

COLLABORATION

Sabrina Forte

Ministère de la Famille

Sophie Bonneville

Annick Des Cormiers

Ronaldo Lauriano Candido

Ministère de la Santé et des Services sociaux

PRODUCTION ET RÉVISION

LINGUISTIQUE

Ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

Le contenu de ce bulletin est également disponible dans le site Web du ministère de la Famille.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum

Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-8083

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec

